

Circonscription de VESOUL 1
Isabelle Maurer, IEN

Téléphone : 03.84.78.63.57
Fax : 03.84.78.63.63.
Mél : ce.ienvs.dsden70 @ac-besancon.fr

5, Place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul cedex

Note d'informations n°5

L'évaluation et le suivi des acquis des élèves aux cycle 2 et 3

L'évaluation des acquis scolaires des élèves vise à améliorer l'efficacité des apprentissages en permettant à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser.

Cette note de service a pour objectifs de :

- connaître les enjeux de l'évaluation ;
- préciser les enjeux du LSU et ses modalités d'utilisation ;
- faire évoluer et harmoniser les pratiques d'évaluation au sein des cycle 2 et 3 ;
- comprendre la philosophie de l'évaluation positive par compétences.

Textes de référence :

- **code de l'éducation, articles D.122-1 à D.122-3**, modifiés par le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et par le décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire à l'école et au collège
- **décret n° 2015-1929 du 31-12-2015** relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège (BOEN n°3 du 21-1-2016)
- **arrêté du 31-12-2015** relatif au contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège, modifié par l'**arrêté du 11-5-2016**

Document joint : mémo évaluation

Nom / prénom	Émargement	Nom / prénom	Émargement

Cette note d'information doit être communiquée à l'ensemble des personnels de l'école (membres des RASED, personnels de remplacement ...). Une fois lue, elle devra être archivée.

1. APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION FORMENT UN CONTINUUM

L'évaluation a différents objectifs (vérifier des acquis, mesurer des progrès, certifier un niveau requis), auxquels doivent correspondre différents moments d'évaluation.

L'évaluation est, pour les enseignants, un outil d'estimation du niveau d'acquisition des connaissances et des compétences de leurs élèves, d'identification de leurs fragilités et de mesure du degré de réussite. L'évaluation des élèves doit être au service de leurs apprentissages. Elle doit donc s'inscrire dans une démarche leur permettant de progresser par une connaissance objective de leurs acquis.

Les objectifs, les principes et les modalités de l'évaluation des élèves doivent être partagés par tous : élèves, familles, enseignants, équipes pédagogiques et éducatives.

À tout moment de la scolarité d'un élève, l'évaluation des acquis scolaires, sur le plan des connaissances comme des compétences, a plusieurs fonctions :

- une fonction certificative qui correspond pour les cycle 2 et 3 aux bilans de fin de cycle ;
- une fonction formative qui correspond aux évaluations continues menées en classe et aux bilans périodiques.

L'évaluation consiste à **donner de la valeur aux productions des élèves** en situation d'apprentissage, en se rapportant à des critères partagés par les enseignants.

L'évaluation régulière des acquis des élèves est aussi et avant tout **un acte pédagogique** constitutif de l'acte d'enseignement. Cette pratique professionnelle permet de réguler les enseignements, de manière dynamique et constructive. Elle permet aux enseignants de proposer :

- des ajustements qui encouragent chaque élève à s'engager et progresser dans les apprentissages ;
- des étayages qui renforcent les premiers acquis ;
- des situations suffisamment ambitieuses pour susciter l'envie d'apprendre encore davantage.

On n'apprend pas pour être évalué mais on est évalué pour apprendre et progresser.

Ce suivi permet également aux enseignants d'approfondir leur compréhension de la situation lorsque les acquis d'un élève n'évoluent plus (voire régressent), en se demandant toujours, au regard de ses besoins, s'il a bénéficié de temps d'apprentissage et d'étayages suffisants. L'évaluation permet ainsi d'apporter aux élèves des réponses adaptées à leur situation. C'est la condition d'un **accompagnement pédagogique** efficace.

L'évaluation des acquis des élèves doit partir du quotidien de la classe pour observer et évaluer les progrès des élèves tout en fixant des situations d'évaluation à certains moments précis et en gardant toujours la perspective d'une évaluation constructive.

La maîtrise des compétences du socle commun s'évalue désormais sur la base des connaissances et compétences fixées par les programmes d'enseignement, permettant une seule et même évaluation des acquis. Les attendus de fin de cycle précisés dans les programmes donnent aux équipes enseignantes, aux élèves et à leurs familles, les repères nécessaires pour apprécier le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de chaque élève au cours du cycle.

Définition d'une compétence :

Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite.

Compétences et connaissances ne sont pas en opposition. L'acquisition des compétences suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage le vécu et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde. Pour évaluer des compétences nous devons donc évaluer des connaissances mais aussi des savoir-faire et des attitudes.

L'acquisition et l'évaluation des compétences du socle commun sont progressives et s'effectuent tout au long du parcours scolaire ; elles requièrent la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, chaque discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences.

Il ne faut pas statuer trop vite sur la maîtrise des compétences par les élèves mais évaluer dans le temps pour voir si elles sont stabilisées, et ceci dans des situations diverses.

Évaluation et apprentissage

Dès que l'on veut évaluer se pose la question du but que l'on fixe à cette évaluation :

- Évaluation pour les apprentissages, pour prendre des décisions affectant, à court terme, l'enseignement et l'apprentissage. L'évaluation pour les apprentissages doit permettre d'ajuster l'enseignement pour faire progresser l'apprentissage dans le sens attendu (objectifs d'apprentissage et attendus de fin de cycle). Toutefois les outils d'évaluation seront construits en équipe pour apporter de l'information dans ce sens, par exemple fiches d'observation avec critères d'évaluation définis en équipe pour chaque compétence.
- Évaluation de l'apprentissage, pour rendre compte de ce qui a été appris.

2. LE LSU : CONTENU DU LIVRET SCOLAIRE ET MODALITÉS D'UTILISATION

Le livret scolaire d'un élève regroupe :

- les bilans de fin des cycles précédents ;
- en première année d'un cycle, les bilans périodiques du cycle précédent ;
- les bilans périodiques du cycle en cours ;
- ainsi que les attestations déjà obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, AER, attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN).

Les bilans périodiques précisent :

- le niveau des élèves par domaine d'enseignement ;
- les appréciations générales et les projets menés, en lien avec les parcours.

Ils détaillent les acquis, les progrès et difficultés éventuelles de l'élève, globalement, et de façon détaillée dans les différents domaines d'enseignement pour lesquels on précise les principaux éléments du programme travaillés et **un positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période**. Le cas échéant figure la mention des modalités spécifiques d'accompagnement en cours mises en place, parmi la liste suivante :

- projet d'accompagnement personnalisé (PAP) ;
- projet d'accueil individualisé (PAI) ;

- projet personnalisé de réussite éducative (PPRE) ;
- projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;
- unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ;
- accompagnement par le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ;

Le Positionnement de l'élève se fait au regard des objectifs d'apprentissage « non atteints », « partiellement atteints », « atteints » ou « dépassés ».

Ces bilans remplacent désormais les précédents livrets et bulletins utilisés dans les écoles.

Le choix de la périodicité retenue par l'équipe a un impact sur le contenu des bilans périodiques.

Le choix semestriel ou trimestriel s'apparente davantage à un bilan global des progrès et des acquis des élèves (visée sommative).

Le choix d'une communication aux parents à l'issue de chaque période (cinq voire plus) permet un suivi plus fin et continu des acquis des élèves (visée formative).

Je rappelle ici l'importance d'harmoniser les pratiques au sein de chaque cycle.

Des principes pour remplir les bilans périodiques

⇒ Partir du quotidien de la classe : observer pour évaluer

L'évaluation régulière des acquis des élèves est un acte pédagogique à part entière qui ne se limite pas à des temps spécifiques. Les progrès des élèves s'apprécient au fil des apprentissages. Pour cela, il est nécessaire d'envisager des pratiques pédagogiques favorisant l'observation directe et régulière du travail des élèves, dans des situations ordinaires variées.

Ce suivi permet d'objectiver les progrès réalisés par chaque élève, son évolution et ses réussites. À cet égard, la mise en œuvre de fiches d'observation continue peut être judicieuse.

⇒ Des situations d'évaluation à certains moments

À certains moments, il peut être nécessaire de concevoir des situations particulières d'évaluation pour effectuer des observations ciblées afin de mieux saisir les acquis scolaires, aussi bien les progrès réalisés que les difficultés éventuelles. Ces informations sont complémentaires des autres observations réalisées dans le cours ordinaire des apprentissages, elles les enrichissent, mais ne peuvent s'y substituer.

Ces temps d'évaluation spécifiques ne doivent intervenir qu'après un temps d'apprentissage suffisant.

Si des évaluations-bilans sont conduites, il convient de ne pas en proposer plus de deux fois dans l'année en décembre-janvier et en mai-juin par exemple.

Les repères annuels de progressions publiés sur EDUSCOL sont une aide à l'évaluation des élèves. Ils précisent les attendus en fin de chaque année dans les domaines fondamentaux, illustrés de critères de réussite et ceci pour chaque objectif d'apprentissage fixé.

Les bilans de fin de cycle

À la fin de chaque cycle (CE2, 6^{ème}, 3^{ème}), une fiche dresse un bilan global sur huit composantes du socle commun.

L'évaluation porte sur les quatre composantes du domaine 1 et sur les quatre autres domaines de formation. L'acquisition et la maîtrise de chacune des composantes du socle commun sont appréciées pour chaque domaine de façon indépendante.

Les quatre composantes du domaine intitulé "les langages pour penser et communiquer" ne peuvent pas être compensées entre elles. Pour ce domaine, l'évaluation distingue les composantes : langue française ; langues étrangères (et, le cas échéant, langues régionales) ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; langages des arts et du corps.

Ces bilans rendent compte des acquis scolaires de l'élève à l'issue du cycle, dans sa maîtrise du socle commun. Une appréciation littérale est associée au positionnement au regard de son niveau de maîtrise des huit composantes du socle.

Le degré de maîtrise des composantes du socle commun est apprécié, à la fin des cycles d'enseignement, sur une échelle de quatre niveaux :

- le niveau 1 de l'échelle : « maîtrise insuffisante » correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le niveau 2 « maîtrise fragile » correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- le niveau 3 « maîtrise satisfaisante » est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;
- le niveau 4 « très bonne maîtrise » correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

Il s'agit ici de mettre en relation les éléments du programme travaillés et les domaines du socle. Le volet 2 de chaque programme de cycle indique les articulations entre programme et socle. Il convient ici de se référer aux attendus de fin de cycle.

Les bilans périodiques contribuent à renseigner le niveau de maîtrise de chaque composante du socle en fin de cycle.

Le positionnement de l'élève sur l'échelle du niveau de maîtrise des compétences du socle s'appuie bien sur le bilan de ce qu'il a acquis durant le cycle.

Il ne résulte pas d'une évaluation spécifique, mais s'apprécie à partir du suivi régulier des apprentissages que les enseignants réalisent au regard des objectifs fixés par les programmes. Les différents enseignements contribuent à l'acquisition des compétences des cinq domaines du socle.

À la fin de chaque cycle, l'équipe pédagogique détermine la position de l'élève dans chaque composante du socle commun à partir des avis des différents professeurs concernés. Ce positionnement résulte de la **synthèse des éléments permettant le suivi des acquis scolaires des élèves, notamment des appréciations portées par les membres de l'équipe pédagogique du cycle.**

L'évaluation est à différencier du positionnement final des élèves en fin de chaque cycle.

Des principes pour le positionnement des élèves en fin de cycle

Il est essentiel de comprendre la philosophie de l'évaluation par compétences :

- ⇒ Le positionnement global de l'élève doit résulter d'une décision collégiale ; il est global. Il ne peut résulter d'une procédure systématique.
- ⇒ Le poids de la discipline dans les apprentissages liés au domaine ou à la composante considérés mérite d'être pris en considération.
- ⇒ Le positionnement de l'élève reflète les compétences développées et non les lacunes. Un positionnement « suffisant » dans une discipline ayant particulièrement pris part aux apprentissages liés à un domaine doit être valorisée dans la négociation du positionnement final.
- ⇒ Tout autre critère que la mesure des acquis et des progrès est à proscrire dans le positionnement de l'élève.
- ⇒ Il est important de veiller à l'équilibre des contributions des différents enseignements.

Des documents d'aide au positionnement pour le cycle 2 (fin de CE2) et le cycle 3 (aide au pré positionnement avant le passage en 6^{ème}) sont en ligne sur le site de circonscription.

3. L'ÉVALUATION POSITIVE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'évaluation positive, c'est :

- donner du sens et de la valeur à l'évaluation en :
 - repérant les réussites, les progrès mais aussi les manques et les difficultés tout en soutenant la motivation des élèves ;
 - utilisant les écarts par rapport aux attendus comme des leviers pour faire progresser les élèves ;
- construire des outils adaptés aux enjeux et compréhensibles des élèves :
 - objectifs d'apprentissages et critères d'évaluation connus des élèves ;
 - traces du parcours d'apprentissage conservées ;
 - fiches de suivi des acquis partagées avec les élèves ;
- privilégier l'observation en continu en classe, observer des productions mais aussi des comportements, des démarches et des procédures ;
- impliquer les élèves :
 - échanger avec les élèves pour renforcer leur connaissance de ce qu'ils ont appris, de ce qu'ils savent faire et de ce qu'ils doivent encore apprendre ;
 - permettre aux élèves de montrer ce qu'ils savent faire (choix du contexte d'évaluation, adaptation du degré d'exigence pour renforcer le goût d'apprendre).

4. LA COMMUNICATION AUX FAMILLES

Les modalités d'évaluation doivent être communiquées aux familles au cours de la première réunion de rentrée : évaluation continue par le biais des cahiers du jour, de fiches d'observation... ainsi que le nombre d'évaluations-bilans le cas échéant.

Le livret scolaire unique (LSU) est un outil de communication avec les familles.

Il rend compte à la famille de l'élève des progrès réalisés durant son parcours d'apprentissage.

Ce livret scolaire unique est « une boîte » dans laquelle sont regroupés tous les éléments essentiels du parcours de l'élève : bilans périodiques, bilans de fin de cycle, PPRE...

Ce n'est pas un outil de suivi des acquis des élèves au quotidien ni un outil d'évaluation.

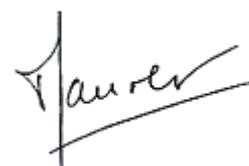
Il convient de bien dissocier le rythme de communication des acquis des élèves aux parents avec le temps d'évaluation des élèves.

Le choix de la périodicité de communication des acquis des élèves (bilans périodiques) est à préciser aux familles.

Le rôle du cahier du jour mais aussi des autres outils est à expliciter.

Les élèves peuvent à la fois être évalués en continu par le biais des cahiers du jour et/ou de fiches de suivi mais également se voir proposer des évaluations semestrielles ou trimestrielles alors que le bilan périodique est transmis aux parents chaque trimestre.

Il convient de garder en mémoire que l'évaluation n'est pas un but en soi. Il s'agit d'évaluer ce qui est acquis et d'évaluer pour apprendre.



Isabelle Maurer

Des ressources :

⇒ Sur EDUSCOL :

- *Principes d'action pour évaluer les acquis des élèves*

⇒ Sur le site de circonscription :

- *Le lien vers les repères annuels de progression*
- *Des documents d'aide au positionnement des élèves en fin de cycle*
- *Des exemples de grille d'observables*